

	 	<h2>COMPTE RENDU</h2> <p>Commission inondation élargie du SAGE Allan</p>
<p>Objet : Directive inondation et SLGRI du bassin de l'Allan</p>		
<p>Date : 06 décembre 2016</p>	<p>Lieu : Hôtel du département, Belfort</p>	
<p>Ordre du jour :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Retour sur la consultation des parties prenantes 2. Validation de la Stratégie Locale 3. 2017, phase opérationnelle de la SLGRI 		

Présents :

- M. Besancenot, Préfet du Territoire de Belfort
- M. Visiedo, EPTB Saône et Doubs
- M. Bonigen, DDT90
- Mme Chitry-Clerc, Présidente de la CLE du SAGE Allan
- M. Gandon, Communauté d'agglomération de Belfort – service environnement
- M. Richert, Conseil Départemental du Territoire de Belfort – Direction de l'agriculture, de l'environnement, du risque et du développement durable
- Mme Vernier, Conseil Départemental du Territoire de Belfort – Direction de l'agriculture, de l'environnement, du risque et du développement durable
- Mme Schilt, DDT90 – police de l'eau
- Mme Richer, DDT90 – cellule risques
- Mme Vereecke, DREAL Franche-Comté
- M. Deroy, SERTRID
- M. Piccinelli, maire de Chauv
- M. Pastori, FDAAPPMA 90
- M. Hannotin, FDAAPPMA 90
- M. Groubatch, FNE Franche-Comté – FNE 90
- Mme Tromson, Préfecture du Territoire de Belfort – SIDPC
- M. Grosjean, SDIS 90
- M. Feurtey, maire de Danjoutin
- M. Duprez, Communauté de Communes Sud Territoire
- Mme Raspiller, CCI du Territoire de Belfort
- Mme Schmitt, Agence de développement et d'urbanisme du Pays de Montbéliard
- Mme Martel, Agence d'urbanisme du Territoire de Belfort
- Mme Quenot, Agence d'urbanisme du Territoire de Belfort
- M. Grisey, Syndicat des eaux de Giromagny

- M. Parra, EPTB Saône et Doubs
- M. Hugain, EPTB Saône et Doubs
- M. Golzne, EPTB SD/Pays de Montbéliard Agglomération
- Mme Hennebelle, EPTB Saône et Doubs
- M. Lyvinec, EPTB Saône et Doubs

Accédez à la version validée en commission :

<http://www.hydrologie-fc.fr/2-slgri-du-bassin-de-lallan>

Accédez aux documents présentés lors de la commission :

<http://www.hydrologie-fc.fr/commission-inondation-%C3%A9largie-du-sage-allan-6-d%C3%A9cembre-2016>

La dernière commission élargie du SAGE Allan de l'année 2016 s'est tenue mardi 6 décembre à l'Hôtel du Département du Territoire de Belfort. **Cette commission avait pour objectifs de valider la nouvelle version de la Stratégie Locale** de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI) du bassin de l'Allan issue du recueil des remarques émises dans le cadre de la consultation des parties prenantes réalisée de mi-octobre à fin novembre ; et **présenter les perspectives d'élaboration de la phase opérationnelle de la SLGRI en 2017.**

Résumé de la présentation :

La DREAL Bourgogne Franche-Comté et l'EPTB Saône et Doubs ont assuré la présentation à double voix des résultats de la consultation des parties prenantes ainsi que la version amendée de la Stratégie Locale. **L'ensemble des dispositions de la Stratégie ont été validées par les parties prenantes présentes.**

La troisième partie de la présentation détaille la phase opérationnelle de la Stratégie Locale qui débutera en 2017, et **les avantages à utiliser l'outil de Programme d'Actions de Préventions des Inondations (PAPI) prévu pour agir concrètement sur le territoire des SLGRI.**

Le PAPI, qui peut se décliner sous la forme d'un programme d'actions réparties en 7 axes (PAPI complet) ou sous la forme d'un programme d'études (PAPI d'intention) préalable à l'établissement d'un PAPI complet, est le seul outil permettant d'obtenir des financements prioritaires pour la prévention des risques d'inondations à l'échelle de la SLGRI.

L'objectif de l'année 2017 pour les parties prenantes de la démarche sera donc de **définir des actions concrètes sur la base des objectifs et des dispositions de la SLGRI** définis communément, et d'y **associer des priorités de réalisation et les maitrises d'ouvrage associées.**

Toutefois cette phase se déroulera dans un **contexte particulier marqué à la fois par la loi MAPTAM et la compétence GEMAPI** qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2018 en remaniant profondément la structuration de la maîtrise d'ouvrage, et par la consultation du **cahier des charges du nouvel appel à projet PAPI 3** actuellement en cours.

En conclusion de la présentation, il est précisé que **la gouvernance de la SLGRI de l'Allan continuera de s'appuyer dans la mesure du possible sur la CLE du SAGE Allan et sa commission inondation** pour tenir des réunions à double ordre du jour, favorisant ainsi la synergie entre les deux démarches SAGE et SLGRI et évitant la multiplication des sollicitations auprès des parties prenantes.

Enfin, l'EPTB Saône et Doubs indique qu'il a été sélectionné dans le cadre de l'appel à projet « culture du risque face aux inondations » lancé par la Ministre Royal, pour réaliser **une action d'éducation et de sensibilisation à la culture du risque d'inondation à destination du public scolaire en 2017, à l'échelle du périmètre de la SLGRI du bassin de l'Allan.**

Synthèse des échanges :

M. le Préfet remercie l'EPTB SD et la DREAL BFC pour cette présentation et amorce la phase de questions et d'échanges avec les parties prenantes :

- Mme Schmitt s'interroge sur la présence de l'EPTB SD jusqu'à la mise en œuvre du PAPI. **L'EPTB SD répond qu'il poursuivra son accompagnement en tant que co-animateur auprès de la DREAL BFC jusqu'à mai 2017**, période au-delà de laquelle aucune subvention n'est prévue pour poursuivre la co-animation.

Mme Schmitt précise qu'il lui semble important de veiller à ne pas faire de beaux programmes que l'on ne réalisera pas ensuite, et qu'il faut **avoir à l'esprit la faisabilité de chaque action au regard des financements et maîtrises d'ouvrages existants.**

- M. Lyvynec approuve et indique qu'il est, à ce stade, prévu de travailler en 2017 en deux phases successives. La première pourra porter sur la définition pure des actions à partir des dispositions de la SLGRI en laissant les réflexions sur la structuration de la compétence GEMAPI se poursuivre parallèlement sur le territoire du bassin de l'Allan ; et dans un deuxième temps nous pourrons commencer à réfléchir aux priorités de réalisation des actions et à leur associer une maîtrise d'ouvrage.

- M. le Préfet rappelle que l'on vient d'adopter la SLGRI, et pour rejoindre la position de l'ADU, **qu'il est encore mieux de mettre en action la stratégie qu'on a définie ensemble.** Il mentionne également que la préfète de région lui a confié la responsabilité, dans le cadre de la stratégie de l'Etat en région, des sujets de la ressource en eau et de la gestion des risques d'inondation notamment.

Dans le cadre de la mise en place des autres outils (GEMAPI notamment), M. le Préfet signale qu'il y aura la possibilité d'arrêter un dispositif d'actions concrètes et qu'il proposerait bien, avec Mme Chitry-Clerc en tant que présidente de la CLE du SAGE Allan, de regarder ensemble et avec les collectivités, la façon dont les actions de la SLGRI vont pouvoir être mises en œuvre de manière opérationnelle et avec un suivi régulier. **Il va falloir aller au-delà de la simple rédaction de stratégie, et bien aller vers une mise en œuvre concrète.**

Il y a aussi d'autres sujets comme le financement, l'implication des collectivités territoriales qui sont complexes. Le risque d'inondation en lui-même est une contrainte très forte pour toutes les collectivités, et la contrainte ne doit pas devenir un empêchement pour réaliser des actions. C'est au contraire de la connaissance de cette contrainte et de la mise en œuvre des actions concrètes que l'on valide ensemble, que l'on peut établir des programmes qui permettent aux collectivités de continuer à vivre autour de leurs rivières.

- M. Gandon note le fait que l'on lie beaucoup la SLGRI à la GEMAPI. Il souhaite rappeler qu'il y a un **certain nombre d'actions de la SLGRI qui ne dépendent pas directement des collectivités**, telles que la révision des périmètres de protection ou la cartographie des TRI. Si des choses peuvent avancer en 2017, qui sera une année compliquée pour trouver des maîtres d'ouvrages, il faut y aller et ne pas tout retarder en attendant GEMAPI.

- Mme Vereecke répond que les services de l'Etat se placent également dans cette optique puisque ils ont déjà identifié avec les préfetures et les DDTs, les actions qui relèvent des services de l'Etat ; et que par ailleurs ces services disposent d'une stratégie triennale d'Etat dont certains objectifs recoupent plusieurs objectifs de la SLGRI. **Le service risque naturel de la DREAL BFC veillera donc à accompagner les DDTs et préfetures dans la mise en**

œuvre des actions sous la responsabilité de l'Etat sans attendre la structuration des collectivités autour de la compétence GEMAPI et l'élaboration d'un PAPI.

Elle poursuit en indiquant que, en ce qui concerne l'identification des maîtres d'ouvrage, **il serait dommage de perdre la dynamique lancée autour de la SLGRI**, et que l'on pourrait donc lancer l'élaboration d'un programme d'actions « idéal » listant dans un premier temps toutes les actions recensées en attendant que la maîtrise d'ouvrage se structure pour que **dès 2018, on puisse présenter aux futurs GEMAPIEN ce programme d'actions**. A eux ensuite de choisir et de prioriser. On éviterait ainsi de prendre une ou deux années de retard.

- M. Lyvynec complète en répondant à M. Gandon qu'il s'agit d'un sujet sur lequel les co-animateurs de la SLGRI sont déjà mobilisés puisque **il y a déjà eu une réunion DREAL, EPTB et DDTs et une seconde réunion DREAL, EPTB et préfectures pour évoquer et prioriser les actions Etat qui pourraient être amorcées dès 2017**.

- M. Deroy remarque qu'il serait intéressant, dès que les plans d'actions seront définis, de **bien annexer les schémas organisationnels et fonctionnels qui visent à définir quel acteur fera quelle(s) action(s), ce qui est nécessaire pour avoir une vraie dynamique**.

- **M. le Préfet répond à l'intervention de l'Agglomération de Belfort que les parties prenantes vont maintenant décliner la stratégie qu'elles viennent de valider ensemble ; et qu'elles vont regarder ce qui est faisable dans l'immédiat et ce qui dépendra d'autres acteurs** pour lesquels leurs positionnements devront être définis ultérieurement, notamment dans le cadre GEMAPI.

M. le Préfet pense que **tout le monde a intérêt à travailler sur le risque d'inondation sans attendre que tous les outils aient été mis en place**, et que tout le monde a également tout intérêt à bien s'assurer qu'avec la mise en œuvre de la GEMAPI il y aura quelque chose qui permettra d'associer pleinement les collectivités aux dispositions relatives à l'eau au sens large, sans parler exclusivement des questions qui relèvent de la seule compétence de l'Etat.

- M. Richer mentionne que l'année à venir sera effectivement une année spéciale et qu'il faudra veiller à ne pas aller trop vite sur la question de la priorisation des actions, et **veiller à lister les actions qui relèvent du domaine du possible**.

- M. le Préfet répond qu'il faut faire attention à ne pas utiliser les outils de façon contraire à ce qu'ils doivent représenter. La stratégie est définie, et il a **deux éléments importants : la qualité de l'eau**, sujet fort dans ce département, et **le risque d'inondation** car ce département possède des montagnes et des rivières au caractère semi-torrentiel. Nombre d'éléments ont été mis en place, beaucoup d'actions déjà mises en œuvre contre le risque d'inondation. Pour autant, ces contraintes persistent auprès de notre société et de la vie des gens, nous sommes obligés de les prendre en compte.

M. le Préfet conclue sur le fait qu'il faut au moins commencer à s'engager, et que l'Etat amorcera les actions qu'il pourra déjà engager. Un point sera fait sur l'avancement, avec une méthode qui sera à définir au cours des prochains mois. **L'Etat s'engagera, et il souhaite que les collectivités comprennent tout l'intérêt de s'engager auprès de l'Etat**.